



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04277

Numéro SIREN : 538 508 847

Nom ou dénomination : ECOBATI

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2016 sous le numéro de dépôt 8234

2016 B4277

12 MAI 2016

4

8234

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

La Société par Action Simplifiée ECOBATi SAS
Au capital social de 6.000€

Siège social : 796 Val de Riou
Pont de l'Etoile – 13360 ROQUEVAIRE
SIREN N° 538 508 847

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29 février 2016

Le vingt-neuf février deux mille seize, à dix-neuf heures, les associés de la société ECOBATi SAS se sont réunis à l'adresse du Siège Social de l'entreprise, en assemblée générale extraordinaire sur convocation téléphonique du Président en exercice.

L'assemblée est présidée par Mr Christian FATRAS, Président de la société ECOBATi SAS.

L'assemblée nomme Mr Thierry CADENE comme secrétaire de séance..

Sont présents :

- Monsieur Christian FATRAS, propriétaire de quarante-cinq actions de la société ECOBATi SAS
- Monsieur Thierry CADENE, propriétaire de quinze actions de la Société ECOBATi SAS
- Monsieur Maxime BOUTBOUL

Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant soixante actions sur les soixante actions composant le capital, ainsi qu'un invité.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Activité de la Société
- Démission du Président associé
- Nomination d'un nouveau Président

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- La feuille de présence ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des documents ci-dessus mentionnés.

TP TK

Il déclare la discussion ouverte.

Monsieur Christian FATRAS, Président en exercice, informe les Associés qu'il souhaite se consacrer pleinement à sa nouvelle activité salariée après avoir exercé son mandat totalement investi, et que par voie de conséquence, il entend présenter sa démission au poste de Président. Monsieur Thierry CADENE constate que l'activité de la société ne peut se poursuivre valablement et efficacement en raison de l'impossibilité du Président Monsieur Christian FATRAS, par ailleurs salarié dans une autre entreprise.

Lors de la discussion, les associés font le constat que l'activité de l'entreprise n'a pu depuis lors se poursuivre et que son Chiffre d'Affaires est en décroissance constante. Le Président souligne avoir informé les Associés dès sa nouvelle prise de fonction début 2014 et que ces derniers ne s'y étaient alors pas opposés, constatant que l'activité de l'entreprise décroissait déjà fortement. Ainsi, en pleine connaissance des faits et causes ayant conduit à cette Assemblée, en plein accord et dans l'intérêt commun, les Associés échangent sur le fond de la poursuite de l'entreprise se concrétisant par les résolutions à prendre.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

La présente assemblée, après avoir pris acte de l'activité de l'entreprise et entendu nouvelle lecture du rapport de gestion, décide de donner quitus au Président pour son mandat de gestion et les exercices précédents. Il appartiendra au Président Monsieur Christian FATRAS de présenter le rapport de gestion de l'année précédente au plus tard avant le 30 juin de l'année en cours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés prend acte de la démission du Président en exercice Monsieur Christian FATRAS

La collectivité des associés met ainsi fin aux fonctions du Président gérant à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Cette résolution consiste à nommer un nouveau Président à la société ECOBATi SAS, à la succession de Monsieur Christian FATRAS, Président démissionnaire.

L'assemblée des associés écoute Monsieur Maxime BOUTBOUL, présent en Assemblée Générale Extraordinaire sur invitation acceptée du Président, se présenter et expliquer ses motivations, ses compétences, ses savoir-faire et donner toutes explications et détails concernant ses fonctions de Président d'une entreprise dont l'activité dans le domaine des énergies est complémentaire à celle d'ECOBATi SAS.

Monsieur Maxime BOUTBOUL explique exercer son activité depuis près d'une année et demie avec succès en terme d'activité. Il déclare ainsi présenter sa candidature au mandat de Président de la société ECOBATi SAS afin d'apporter ses compétences en vue de poursuivre son activité.

Il est autorisé à continuer les affaires en cours.



Les Associés, après avoir questionné Monsieur Maxime BOUTBOUL sur sa personnalité, ses valeurs et souhaits d'orientation stratégique, procèdent au vote en vue de sa nomination à la fonction de Président de la société ECOBATi SAS.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Maxime BOUTBOUL est ainsi nommé Président de la société ECOBATi SAS au 1^{er} mars 2016, succédant à Monsieur Christian FATRAS, démissionnaire au 29 février 2016.

Monsieur Maxime BOUTBOUL remercie l'assemblée des associés présents et de la confiance qui lui est accordée.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Christian FATRAS, Président démissionnaire en date du 29 février 2016, pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées, ainsi qu'à toutes formalités administratives utiles à l'enregistrement des présentes décisions.

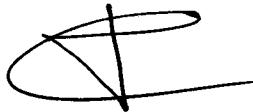
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance et le secrétaire de séance.

Le Président
Mr Christian FATRAS



Le Secrétaire
Mr Thierry CADENE



Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

FEUILLE D'EMARGEMENT

La Société par Action Simplifiée ECOBATi SAS
Au capital social de 6.000€

Siège social : 796 Val de Riou
Pont de l'Etoile – 13360 ROQUEVAIRE
SIREN N° 538 508 847

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29 février 2016

Le vingt-neuf février deux mille seize, à dix-neuf heures, les associés de la société ECOBATi SAS se sont réunis à l'adresse du Siège Social de l'entreprise, en assemblée générale extraordinaire sur convocation téléphonique du Président en exercice.

L'assemblée est présidée par Mr Christian FATRAS, Président de la société ECOBATi SAS.

L'assemblée nomme Mr Thierry CADENE comme secrétaire de séance..

Sont présents :

- Monsieur Christian FATRAS, propriétaire de quarante-cinq actions de la société ECOBATi SAS
- Monsieur Thierry CADENE, propriétaire de quinze actions de la Société ECOBATi SAS
- Monsieur Maxime BOUTBOUL

Soit au total deux associés présents ou représentés, totalisant soixante actions sur les soixante actions composant le capital, ainsi qu'un invité.

Mr Christian FATRAS



Mr Thierry CADENE



Mr Maxime BOUTBOUL

